



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte rendu de la séance du 5 septembre 2017

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 30 août 2017, s'est réunie le 5 septembre 2017, à Villabé (91), sous la présidence de M. RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Madame la Préfète.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Antoine BIBIÉ, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Florian GIRAUD, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'Union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France Ouest ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- M. Pascal MARTIN, représentant l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le réseau AMAP Île-de-France.

1.2 Pouvoirs

- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest dispose d'un pouvoir de M. Nicolas HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs, d'un pouvoir de M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne, et d'un pouvoir de M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest lors de l'examen du PLU de la commune de Boutervilliers et des autorisations d'urbanisme.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;
- M. Christian SCHOETTTL, maire de Janvry, représentant les maires.

2) Invités à titre d'expert

- Mme Sandrine TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- Mme Nina FERNANDEZ, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- M. Stéphane SARKISSIAN, représentant l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, lors de la présentation du PLU de la commune de Saint-Aubin ;
- Mme Aurélie CHARLOU et M. Pierre RAMEL, de la direction départementale des territoires lors de la présentation des PLU des communes de Bruyères-le-Châtel et de Saint-Aubin ;
- Mme Chloé HARDOUIN, de la direction départementale des territoires lors de la présentation des PLU des communes de Saint-Vrain, de Boutervilliers et de Guillerval ;
- Mme Estelle KUHN, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de la présentation du PLU de la commune de Boutervilliers ;
- Mme Corinne KUKIELCZYNSKI, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de la présentation du PLU de la commune de Saint-Vrain ;
- Mme Dominique PERSICI, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de la présentation du PLU de la commune de Guillerval ;
- M. Henri VACHER et Mme Marie CHAUVOT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Yves RAUCH constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

- a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu des séances du 8 juin 2017, du 3 juillet 2017 et du 18 juillet 2017 sont validés ;
- b) Étude du PLU de la commune de Bruyères-le-Châtel ;
- c) Étude du PLU de la commune de Saint-Aubin ;
- d) Étude du PLU de la commune de Saint-Vrain ;
- e) Étude du PLU de la commune de Boutervilliers ;
- f) Étude du PLU de la commune de Guillerval ;
- g) Étude de deux autorisations d'urbanisme situées sur les communes de Milly-la-Forêt et de Gironville-sur-Essonne.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Bruyères-le-Châtel : M. Thierry ROUYER (Maire) et M. PREHU Didier, maire adjoint à l'aménagement du territoire et urbanisme représentant la mairie, et M. Olivier MAUPU, du cabinet d'études Espace Ville ;
- PLU de Saint-Aubin : M. Pierre-Alexandre MOURET (Maire) et Mme Faten KHIARI, chargée de l'urbanisme, représentant la mairie, et Mme Gaëlle NICAISE, du bureau d'études SIAM URBA ;
- PLU de Saint-Vrain : M. Pierre COCHARD (Maire) et M. Christian VERSCHUERE, adjoint à l'urbanisme représentant la mairie, et M. Bruno SCHMIT du bureau d'études Espace Ville ;
- PLU de Boutervilliers : M. Francis TASSIN (Maire) et Mme Angélique SAINSARD représentant la mairie, et M. Thierry GILSON, du bureau d'études GILSON ;
- PLU de Guillerval : M. Daniel CIRET (Maire) et Mme ROUCIN représentant la mairie, et M. Ludovic VRIGNON, du bureau d'études SIAM.

À Evry, le **27 SEP. 2017**

Le président de la CDPENAF,

Yves RAUCH

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture-Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>